

Le président

Le texte ici présenté est le résultat d'un travail effectué par les Assemblées Générales, par l'équipe de permanents et les membres du secteur "Équipe de Cadres", abouti en mai 2003.

Il explicite et précise ce qu'est le rôle d'un président de patro.

Ce que dit la Charte

Article 10 (Le président)

§ 1. Sans préjudice aux dispositions régissant les ASBL, dans le cas où le patro a adopté cette forme juridique, le président est le coordinateur de l'équipe de cadres et est le responsable du patro.

§ 2. Son rôle est de soutenir les animateurs et de favoriser l'esprit d'équipe. Il doit veiller au bien commun et à l'intérêt général du patro.

§ 3. Il est le représentant officiel du patro. Il est aussi l'interlocuteur privilégié des parents et des personnes extérieures au patro.

§ 4. Sur base d'un projet d'animation et d'un engagement précis, il est choisi par l'équipe de cadres à l'issue d'une élection démocratique. Le règlement d'ordre intérieur du patro doit préciser la procédure d'élection ainsi que la durée et le nombre des mandats. Pour être élu, la majorité absolue est nécessaire.

§ 5. Il doit être âgé d'au moins dix-huit ans et de maximum trente-cinq ans durant son mandat, et lors de son entrée en fonction, il s'engage à obtenir le brevet d'animateur s'il n'en est pas détenteur. Il s'engage également à suivre la formation de président.

§ 6. En cas de vacance du poste, l'équipe de cadres doit désigner un coordinateur intérimaire âgé d'au moins dix-huit ans et de maximum 35 ans. Il assume le rôle de président et s'engage avec l'équipe de cadres à trouver dès que possible un nouveau président désigné par celle-ci.

Etre président, c'est donc :

**Coordonner
Etre responsable
Veiller
Représenter**

Coordonner

Le Patro s'est donné un objectif bien défini, porté par un projet pédagogique.

L'équipe de cadres, dans son entièreté, est responsable de la poursuite de cet objectif et de la mise en place du projet pédagogique.

Une personne assure la tâche indispensable de la coordination de cette équipe et de ses actions-: le président.

1. Exprimer sa motivation.
2. Motiver l'équipe.
3. Mettre en place un climat serein et positif.
4. S'assurer d'une prise de décision démocratique au sein de l'équipe de cadres.
5. Définir, avec l'équipe de cadres, les responsabilités de chacun.
6. Gérer la répartition des tâches entre les membres de l'équipe de cadres en fonction des potentialités et disponibilités de chacun, et des attentes de l'équipe.
7. Assurer le suivi des tâches déléguées.
8. Favoriser la prise d'initiatives et l'expression.
9. Transmettre les informations reçues aux personnes concernées.
10. Evaluer régulièrement le fonctionnement de l'équipe de cadres.
11. Favoriser le travail en équipe.
12. Veiller à la prévention des conflits et les gérer si nécessaire avec l'aide de l'accompagnateur adulte, de l'aumônier et de la régionale.
13. Veiller à l'élaboration d'un calendrier de réunions.
14. Préparer l'ordre du jour des réunions avec l'équipe de cadres.
15. Assurer le suivi des décisions et des tâches déléguées.
16. S'assurer de la rédaction et de la transmission d'un rapport de chaque réunion.

Etre responsable

Chaque patronné(e) croit à la pertinence du projet Patro. Un membre de l'équipe de cadres doit être le garant, pouvoir rendre compte de ce qui se fait, bref être responsable. Le président est responsable sur le plan civil et juridique, il porte encore la responsabilité de son patro envers les parents. A tout moment, il doit pouvoir répondre de son action.

1. Affilier tous les membres du patro dans les temps impartis.
2. Informer clairement chaque membre de l'équipe de cadres de son rôle et de ses responsabilités.
3. S'assurer que chacun dispose d'outils afin d'être aidé dans sa tâche.
4. Confier la gestion administrative et financière du patro à des personnes compétentes et la vérifier régulièrement.
5. Se soucier de la sécurité de tous.
6. Etre attentif au respect des lois et réglementations en vigueur.

Veiller

Dès lors que l'objectif du Patro se décline en une infinité d'activités vécues avec des accents différents selon les tranches d'âge et autour d'axes multiples, le patro doit porter le souci de toujours rester fidèle à sa perspective; il doit aussi pouvoir s'en donner les moyens notamment par la

formation: «Au Patro, quand on accède à une fonction, on se forme à cette fonction». Le président aura tout particulièrement à y veiller.

1. Veiller à ce que l'objectif du Patro et son projet pédagogique soient présents dans l'animation.
2. Veiller à ce que l'équipe de cadres ait le souci du bien être des enfants et des jeunes.
3. En équipe de cadres, mettre tout en œuvre pour l'épanouissement et le bien-être des enfants, des jeunes.
4. Evaluer régulièrement, en équipe de cadres, la qualité de l'animation.
5. Promouvoir l'utilisation des outils d'animation du Patro.
6. Se former et encourager chaque membre de l'équipe de cadres à se former pour la fonction qu'il occupe.
7. Favoriser la présence d'animateurs brevetés dans chaque section.
8. Veiller à ce que l'équipe de cadres soit attentive à sa relève.
9. Veiller à ce que les nouveaux membres de l'équipe de cadres soient bien préparés à leur fonction.

Représenter

Chaque patro est ouvert sur l'ensemble de la vie du mouvement, mais il est aussi ancré dans le monde. Il doit y être visible et pouvoir marquer sa présence. Le président est l'interlocuteur privilégié du patro par rapport à l'extérieur. En cas d'empêchement, il veillera à déléguer ce rôle afin de toujours assurer une représentation.

1. Représenter, au besoin par un délégué, son patro au niveau régional.
2. Représenter, au besoin par un délégué, son patro lors des Assemblées Générales Elargies.
3. Entretenir des relations de collaboration avec la paroisse, les écoles, la commune et les autres mouvements de jeunesse et associations locales.
4. Entretenir un dialogue constructif avec les parents.